

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU MOULIN D'ANDE

Objet :

Les présentes conditions générales de vente détaillent ci-après les droits et obligations du Moulin d'Andé et de ses clients dans le cadre de l'ensemble des prestations fournies par le Moulin d'Andé.

Toute prestation accomplie par le Moulin d'Andé et toute réservation faite par un client implique de la part de ce dernier l'adhésion entière et sans réserves aux présentes conditions.

Prix :

Les prix sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont exprimés en euros et s'entendent par personne et hors taxes.

Il appartient au client d'apprécier avant la confirmation de réservation si le prix correspond à son attente. Aucune contestation concernant le prix de la prestation ne pourra être prise en considération ultérieurement.

Conditions de réservation :

Toute commande doit être confirmée au Moulin d'Andé, par écrit (mail, fax, courrier postal) dans le délai de 15 jours suivant la date de réception du devis.

La réservation ne sera effective et confirmée par le Moulin d'Andé qu'après réception des arrhes correspondant à 30% du total TTC du devis accepté.

A défaut de la réception des arrhes demandés, le Moulin d'Andé ne pourra confirmer la réservation ni garantir la prestation. Toute dérogation devra impérativement faire l'objet d'un accord entre les parties.

Déroulement de la prestation :

Le client devra confirmer au Moulin d'Andé le nombre définitif de personnes et les souhaits pour les nuitées (chambres individuelles ou chambres partagées) au moins 15 jours avant la prestation.

Le Moulin d'Andé facturera le nombre de personnes confirmé ainsi que toute personne supplémentaire ayant pris part à la manifestation.

Afin de donner toute satisfaction à notre clientèle, les demandes de régimes spéciaux, végétariens et végétaliens, allergies devront parvenir au Moulin d'Andé au moins 1 semaine avant la prestation.

Procédure d'annulation :

Les prestations commandées, confirmées et non annulées seront facturées au client sur la base de la totalité de la prestation selon les modalités suivantes :

- En cas de désistement 60 jours ou plus avant la date de la prestation, aucune pénalité ne sera retenue, les arrhes seront néanmoins conservés mais pourront être reportés pour une manifestation ultérieure, organisée dans les mêmes conditions de nombre de participants, de nombre de chambres et de durée de séjour. Cet évènement ou manifestation devra avoir lieu dans un délai de 6 mois à compter de la date prévue initialement et selon les disponibilités du Moulin d'Andé.*

Si le montant total de la facture de la manifestation reportée est inférieur au montant du devis émis initialement, la différence restera acquise au Moulin d'Andé.

- *Il sera facturé 50% du total HT du devis à titre de dédommagement en cas d'annulation entre 60 et 30 jours avant la date de la prestation.*
- *Il sera facturé 75% du total HT du devis à titre de dédommagement en cas d'annulation entre 30 et 8 jours avant la date de la prestation.*
- *Il sera facturé 100% du total HT du devis à titre de dédommagement en cas d'annulation moins de 8 jours avant la date de la prestation.*

Modalités de paiement :

La facturation de la prestation établie par le Moulin d'Andé pour une personne morale doit être réglée par le client dans les trente jours maximum par chèque ou virement.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Pour les personnes physiques, le règlement s'entend en règlement comptant, en espèces, en chèque ou en carte bleue.

Retard de paiement :

Pour tout retard de règlement, les sommes dues porteront de plein droit intérêt au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne, majoré de 10 points à compter de la date normale d'échéance sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

Force majeure :

Le cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles.

Est un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté du client ou du Moulin d'Andé et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie.

Règlement des litiges :

Si des différents survenaient à l'occasion ou à la suite du présent contrat, les parties conviennent de se rapprocher afin de trouver un règlement amiable.

Dans le cas où la médiation n'aboutirait pas, les litiges seront de la compétence de la juridiction du tribunal de commerce d'Evreux.

Mentions légales :

Association du Moulin d'Andé

65, rue du Moulin

27430 ANDE

Tel : 02 32 59 90 89 – Fax : 02 32 61 08 78

E-mail : moulin@moulinande.asso.fr

Internet : www.moulinande.com

Siret 301 795 761 00024 – APE 9499 Z

TVA Intracommunautaire FR 62 301 795 761